



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 56893

Texte de la question

M Alain Bocquet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation créée suite à la recrudescence des actes de violences dans les établissements scolaires de la région Nord - Pas-de-Calais. Outre les mesures à prendre pour régler à la source et sur le fond ces problèmes qui ne sont que la conséquence directe de la dégradation en tout point de la société dans laquelle nous vivons, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures d'urgence qu'il entend prendre pour diminuer sensiblement les risques et les situations de violences que l'on connaît actuellement.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de la recrudescence des actes de violence ou plus souvent d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens dans les établissements scolaires, le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a annoncé en conseil des ministres le 27 mai 1992, un ensemble de mesures prenant appui sur une expérience partenariale menée depuis 1991 entre les services du ministère de l'intérieur (police) et du ministère de l'éducation nationale dans un certain nombre de départements pilotes. Ces mesures ont fait l'objet d'une circulaire commune signée entre le ministre de l'intérieur et le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture qui en précise les modalités d'action. Celles-ci visent à assurer la sécurité par la solidarité et la responsabilité des agents de l'Etat, en mobilisant l'ensemble des services de l'Etat autour des établissements scolaires : 1o) dès le mois de juin, un dispositif a été mis en place dans les quartiers sensibles. Avec l'aide des services de police, de gendarmerie et de justice, des groupes d'actions locales pour la sécurité sont constitués avec pour mission de dresser un diagnostic sur la situation de l'établissement et de mettre au point des plans d'action répondant aux problèmes sociaux. Des groupes départementaux assureront le suivi et la surveillance des établissements ; 2o) à la rentrée 1992, l'effort d'encadrement par les adultes dans les établissements sera considérablement renforcé par la création de 750 emplois supplémentaires de personnels ATOS dont 300 pour le second degré, augmentation du nombre des contrats d'emplois-solidarité, et l'affectation de jeunes gens motivés par des questions d'éducation, au sein des établissements, dans le cadre de leur service militaire. Ceci devrait permettre de sécuriser les élèves et de tisser des liens plus étroits entre enseignants, familles et jeunes ; 3o) de nouvelles conditions d'exercice et des mesures attractives seront proposées aux enseignants des quatre-vingts établissements particulièrement difficiles des académies de Créteil, Versailles, Lyon, Lille et Aix-Marseille ; 4o) cet été, l'opération « école ouverte » organisée par le ministère de l'éducation nationale et de la culture, avec le ministère des affaires sociales et de l'intégration, secrétariat d'Etat à la ville, la Caisse des dépôts et consignations a permis aux jeunes de ces quartiers de pratiquer des activités culturelles, sportives et éducatives ; elle aura ainsi été étendue à quatre régions : Ile-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Rhône - Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur et sera prolongée aux petites vacances scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56893

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 20 avril 1992, page 1871